

ANNEXE A LA CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SYDEL du Pays Cœur d'Hérault

Accompagnement SCoT – animation d'action/sensibilisation

Préambule

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, qui rassemble 77 communes, porte depuis plusieurs années le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui a été approuvé le 13 juillet 2023 et dont la mise en œuvre a été lancée dès le mois de septembre.

« **Les élus ont coutume de dire qu'une fois que le SCoT est approuvé, c'est là que tout commence** » Michel HEINRICH, président de la Fédération Nationale des SCoT, édito de la brochure « SCoT en Action, la mise en œuvre opérationnelle des SCoT »

Les orientations du SCoT doivent à présent être déclinées dans les documents d'urbanisme locaux ainsi que dans les projets d'aménagement.

C'est dans le cadre de cette mise en œuvre et dans un contexte où de nombreuses municipalités constatent une densification des secteurs pavillonnaires, souvent subie et plus ou moins organisée, que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault sollicite le CAUE pour un partenariat avec plusieurs objectifs :

- co-animer la réflexion sur le thème du réinvestissement urbain en milieu pavillonnaire, sur le phénomène de re-division parcellaire,
- diffuser de l'information, des références, des exemples,
- accompagner les communes volontaires dans une démarche de projet urbain, en abordant de manière globale ou sectorielle les possibilités de densification et restructuration du tissu pavillonnaire.

L'accompagnement du CAUE

Pour approfondir les réflexions portant sur la co-animation de réflexions sur le thème du réinvestissement urbain, la redivision parcellaire, la préservation des milieux et du paysage, le CAUE propose d'apporter un appui au SYDEL du Pays Cœur d'Hérault :

- avis sur la rédaction de guides pratiques / fiches-actions / plaquettes à l'attention des élus,
- participation à des ateliers d'échanges et de sensibilisation thématiques sur le réinvestissement urbain, la densification, le paysage
- adaptation des outils d'aménagement et d'urbanisme à la problématique,
- participation à une journée de visite de terrain annuelle ciblant des opérations de référence,
- participation au groupe de travail sur l'encadrement des re-divisions parcellaires (identification de sites tests, simulations...),
- accompagnement de communes volontaristes dans des démarches d'études de définition urbaine thématiques et/ou sectorielles sur la question du réinvestissement urbain, de la densification des milieux pavillonnaires et dans leur retranscription dans les documents d'urbanisme (OAP, PLU, ZAC, DPU...).
- intégrer le Pays et son territoire dans des projets pilotes/innovants

Calendrier prévisionnel

La convention est conclue à la date de la signature pour une durée de 24 mois renouvelable. Le CAUE peut prévoir un démarrage de la mission d'accompagnement en septembre 2024.

Modalités d'intervention du CAUE

Une convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage est à engager entre le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et le CAUE. Le coût global de l'intervention du CAUE est évalué à environ à 5.000€. Ce coût est entièrement pris en charge par le CAUE dans son budget de fonctionnement. Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault continuera à adhérer au CAUE.

Le déroulement de la mission sera suivi par les membres de l'équipe, architectes urbanistes conseillers, paysagistes.

Rappel

Le CAUE n'intervient pas en tant que prestataire de service mais en amont des projets en tant que conseil auprès du maître d'ouvrage, impliquant un véritable partenariat entre celui-ci et le CAUE. Il accompagne la démarche municipale sous réserve que ce partenariat soit respecté dans sa globalité.

Montpellier, le ... 2024

Florence FOMBONNE ROUVIER
Directrice du CAUE de l'Hérault